

Conseil municipal du 9 avril 2015

Interventions de Lysiane Alezard

Délibération N°7 – Lancement d’une procédure de délégation de service public pour la restauration scolaire. Désignation des membres de la Commission d’ouverture des plis.

Cette délibération soulève plusieurs questions importantes.

- la délégation de service public est-elle la meilleure garantie de qualité et de coût accessible pour la restauration scolaire ?
- quel bilan tire-t-on des services apportés par Elios pendant la durée du contrat ?

Concernant la première question, celle de la forme choisie pour gérer la restauration scolaire, vous me permettez d’avoir des doutes sérieux sur les avantages que vous déclinez. Il me semble au contraire que la gestion en régie directe ou, ce que je préconise, en syndicat intercommunal, serait bien plus appropriée. Hélas, le gouvernement a emboîté le pas du dogme de la réduction de la dépense publique et annoncé que ces syndicats intercommunaux étaient en passe de disparaître.

GPSO serait pourtant d’une grande utilité pour mutualiser des personnels, des savoir-faire, des équipements adéquats. Elios, on le sait bien, cherche à réaliser des marges, et étendre ses marchés, sans faire de la qualité de ses repas une priorité. On le voit bien dans les collèges, puisque le département a choisi, lui aussi, d’externaliser la restauration scolaire. Au détriment de la qualité et de la quantité des repas dans les assiettes.

En outre, vous pointez 2 atouts à la DSP – la possibilité de faire appel à du personnel intérimaire, un encouragement, donc à des emplois précaires, de courte durée et mal rémunérés, et la capacité à investir dans de nouveaux équipements. Ce que je vois, c’est qu’Elios a désormais la main mise sur les réfectoires de nos écoles, qui ne sont donc plus la propriété de notre commune ! Décision que je ne me rappelle pas avoir vu passer dans notre assemblée.

Il serait donc intéressant que le choix de cette procédure fasse l’objet d’un large débat dans la communauté scolaire, et que la décision soit prise en toute connaissance de cause par les principaux intéressés et les élus.

Réponse de M. de Carrère, conseiller délégué à l’éducation (en remplacement de Mme Veyssièrè)

Commission des menus, conseils d’école, restauration scolaire souvent abordée.

Qualité des menus : une commission avec des parents qui examinent, relais dans les conseils de école, on en tient compte.

Procédures d’alerte existent.

Réfectoires en concession, donc équipements et ustensiles appartiennent à Elios.

Cuisine centrale : difficulté d’acheter notamment pour le bio.

Délibération N°8 – Lancement d’une procédure adaptée relative à l’organisation d’activités périscolaires.

Avant de pouvoir délibérer sur ce point, il serait utile de connaître le premier bilan que vous faites de la fréquentation de ces activités péri-scolaires : combien d’enfants restent après 15h45 et dans les tranches suivantes ? Quelles activités sont appréciées ? Combien d’écoles, de classes ont recours aux activités dont vous proposez les lots ici ?

Vous le savez, je continue de contester le fait que ces activités proposées, pour celles que je connais, de qualité, soient facturées aux familles. Les coûts sont loin d’être négligeables et éloignent des enfants de cette possibilité de découvrir de nouveaux horizons. J’y reste opposée car je vois bien que nos excédents de fonctionnement, révélés par le compte administratif, nous permettraient de prendre en charge ces dépenses, tout en continuant à réclamer une prise en charge totale de ces rythmes par l’Etat. Les familles payent en quelque sorte 2 fois !

Je réserve donc mon vote à la présentation d’un bilan de ces activités.

Réponse de M. de Carrère, conseiller délégué à l’éducation

3 types d’intervenants : animateurs OMS, animateurs villes ou associations
Groupe de pilotage réuni 2 fois avec bilan précis prévu en mai

Réforme bien mise en place à ISSY, appréciée.

Réforme elle même moins appréciée. Tenir compte de la fatigue des enfants

Des activités moins appréciées, donc ajustements

Activités longues très appréciées, ateliers un peu trop courts, à retravailler dans la souplesse.

Maternelle, augmentation très importante

Délibération N°9 – Nouvelle dénomination du gymnase situé 237 rue JJ Rousseau

Je vous avoue que le nom que vous proposez, certes un grand nom du journalisme sportif, me met mal à l’aise. Je comprends bien que vous avez recherché une personnalité du monde sportif, liée à une grande entreprise de la ville, l’Equipe.

Mais vous avez pris le soin de cacher le passé ouvertement pétainiste de cet homme, dont le journal l’Auto était l’un des soutiens. Son activité collaborationniste ne fait guère de doute. Comme le rappelait un article du Monde, « *Dans L’Auto du 4 novembre 1940, il se félicite du "bain de purification" que le chef de l’Etat et promoteur de la collaboration va, selon lui, donner à la France. Et l’une des rubriques consacrée à l’actualité générale relaie avec assiduité les communiqués de la propagande allemande.* »

Et concernant le vélo, vous avez déjà donné le nom d’un cycliste, Robert Charpentier, à notre palais des sports (un sportif français qui avait d’ailleurs participé aux JO de Munich en 1936..., ce qui ne m’avait pas emballé)

Ce n’est donc pas faire honneur à notre commune, aux résistants, déportés, anciens combattants de la 2^{ème} guerre mondiale que de proposer ce choix.

Cela fait plusieurs années qu'avec le fils de Guy Ducoloné, nous vous demandons qu'un équipement ou une rue de notre ville porte son nom. 7 ans après sa mort, en cette année de 70^{ème} anniversaire de la libération du camp de Buchenwald, vous feriez là œuvre de mémoire utile. Il n'était certes pas un champion, mais un grand amateur de sports et un Isséen profondément attaché au développement de ces activités.

Réponse du maire

Ok pour Guy Ducoloné et Madeleine Vincent, mais plus sur un équipement évoquant la République et la démocratie.
Goddet a été acquitté et félicité.

PS propose Yves Niaré (athlète isséen décédé récemment)
Salle de musculation portera son nom.

Délibération N°11 – Réorganisation du service public des crèches. Fermeture de la crèche familiale « Pouss Poussette ».

Je comprends que vous avez fait le choix résolu de ne plus embaucher d'assistantes maternelles. Ce que je regrette, c'est que ce mouvement s'accompagne d'une privatisation croissante des établissements de la petite enfance et que cela se fasse au détriment des personnels concernés. Pouvez-vous être plus précis sur le devenir de ces 10 agents ?

Réponse de Claire Guichard, adjointe à la petite enfance

Différentes solutions seront proposées aux agents si elle veulent continuer à travailler.
Plusieurs à l'âge de la retraite.

39 structures d'accueil dont 7 privées

Réponse de Paul Subrini, premier adjoint, conseiller départemental

5 personnes ont plus de 60 ans.

Reclassement dans une autre structure en fonction de leurs compétences

Licenciement comme opportunité car versement d'une indemnité importante.

Pb traité avec bcp d'humanité et d'efficacité

Le CT s'est abstenu.

Mode de garde qui n'est plus plébiscité par les familles. Si on ferme une structure, ce n'est pas pour en ouvrir une autre.

300 Assistantes maternelles sur la ville

Délibération N°14 - Création de la commission communale d'accessibilité

Une nécessité, au-delà des préconisations légales. Des personnes dont les droits ne sont pas appliqués et qui ont trop rarement voix au chapitre. Donc pouvez-vous préciser qui choisira

les représentants « des acteurs économiques » et « d'autres usagers » ? Comment les personnes handicapées (dans leur diversité) seront-elles associées à cette commission ?

Réponse de M. Ludovic Guilcher, adjoint à l'action sociale, vice-président du CCAS

Commission qui existe au CCAS. La dissoudre pour en créer une nouvelle, le maire en désignera les membres. Aujourd'hui représentants d'associations nationales et locales. À élargir à des élus concernés par d'autres délégations. À mettre en place d'ici septembre.

Intermède du maire

Groupe La Poste va installer rue guynemer tous les cadres de la Poste 7000 salariés ! Je le dis pour Mme Alezard qui s'inquiète du départ de Bouygues.

On va accueillir le siège de Colas.

Nous allons affronter des moments difficiles avec la politique du gouvernement. Nous allons voir comment la grande métropole va être traitée !

Nous continuons à bien gérer !

Nous allons lancer aussi une nouvelle démarche sur la croissance. Bouygues va lancer des nouveaux produits pour les start ups. Voir ce qu'on pourra faire en matière publique.

Délibération N°18 – Nouvelles adhésions de la commune à des associations. Année 2015.

Je souhaiterais un vote disjoint sur cette délibération car évidemment, je soutiens la demande d'adhésion à la délégation « jeunesse et famille » à Unicef France, j'y reviendrai dans l'autre délibération sur ce sujet.

Mais la deuxième demande d'adhésion à l'association des villes pour le vote électronique est une véritable provocation ! Ce n'est pas des 300 euros de cotisation que je parle ! Mais de ce que révèle ce choix, à un moment où de plus en plus de voix s'élèvent contre la façon dont un processus démocratique est bradé !

Le vote électronique, au-delà des doutes sur la fiabilité des logiciels entrés dans la machine, au-delà du coût de ces machines, c'est la négation même d'un acte démocratique puisqu'il n'y a plus aucun contrôle citoyen sur le vote ! Vous savez bien d'ailleurs que de nombreuses communes ont fini par renoncer à l'utilisation des machines.

D'ailleurs, cette association est toute récente, ses statuts n'ont été déposés qu'en décembre 2014! et pour l'heure, seules 66 communes sur 36000 pratiquent le vote électronique aux élections.

Réponse de Paul Subrini

Dans des grands pays comme le Brésil, utilisation des machines à voter.

Réponse de Gérard Martin, adjoint aux élections

Le conseil d'Etat, dans un avis de 1958, possibilité d'adhérer à une association d'intérêt local.

Délibération N°19 – Bilan de la concertation préalable et arrêt du projet de Plan local d'urbanisme.

C'est une étape importante que nous devons franchir aujourd'hui avec cette délibération qui veut donner un cadre déjà précis aux contours de notre futur PLU. Elle s'appuie, dites vous, sur une concertation préalable fondée sur une « démarche participative et innovante ». Permettez-moi d'en douter... Ou en tout cas à vous inviter à rester modeste en ce domaine, car nous avons encore beaucoup de marge pour associer une majorité d'Isséens à la réflexion. A commencer par la réouverture quotidienne de la maison des projets...

Côté bilan, donc, je reste sur ma faim et suis partisane qu'au moment de l'enquête publique, en septembre, on mette les bouchées doubles pour donner la parole à toutes et tous !

Concernant les enjeux de ce PLU, à savoir dans quelle ville allons-nous vivre demain et dans les prochaines décennies, ils concernent plusieurs questions très importantes pour notre vie quotidienne.

A ce propos, j'aimerais savoir ce qu'est devenue l'étude de Roland Castro, que vous nous avez vantée lors des « conversations citoyennes » opportunément tenues avant les élections municipales. Nous n'en avons plus entendu parler depuis ! Elle devait pourtant favoriser une couture entre les quartiers et une mixité partagée des activités.

Pour revenir aux grandes questions urbaines, notamment, je vais y revenir -

- logement
- cadre de vie et notamment les espaces verts, la voirie, le stationnement, le patrimoine
- les transports
- les commerces

il me semble que notre projet de PLU devrait en fixer des cadres favorisant une ville pour tous. Je ne la vois pas dans le projet que vous nous proposez d'adopter ce soir.

En matière de logements, la question des hauteurs et de la mixité ne garantit pas un développement apaisé ni une accessibilité à tous les porte-monnaies. C'est pour beaucoup une question de devenir et de prix du foncier.

La question des espaces verts est effectivement prioritaire en général mais en particulier dans une ville qui constitue un axe traversant pour les villes voisines. Il faut sans doute donner des garanties en matière de circulations douces, de pistes cyclables (par exp sur l'axe Paris-Meudon, de prolongement de la ligne 12.

Du point de vue du développement durable, la question du stationnement devrait, elle aussi, figurer dans notre projet de PLU. L'action citoyenne conduite actuellement rue du Fort devrait nous inspirer. En demandant une baisse des tarifs que vous avez décidé d'appliquer, ces habitants font œuvre utile à double titre : ils mettent en lumière le coût exorbitant des tarifs appliqués à nos quartiers. J'ajouterais que ces tarifs sont d'autant plus injustes qu'ils servent surtout à engraisser notre délégataire, Vinci !

On voit bien, d'ailleurs, que chaque fois qu'on constate un pic de pollution en région parisienne, hélas de plus en plus fréquemment, le stationnement est gratuit pour décourager l'utilisation des voitures ! Alors, dans notre PLU, pourquoi ne pas encourager le développement des zones bleues, pratiquées avec succès par certaines communes voisines et à Meudon autour du marché de « Maison rouge », limitant la durée de stationnement à 1h30, régulées par les agents ASVP et les polices municipales habilitées à verbaliser, permettent une bonne rotation. Les bornes d'arrêt minute installées dans les zones de commerces peuvent, elles aussi, comme c'est déjà le cas dans certains de nos quartiers, permettre de moduler de 15 à 30 minutes la durée de stationnement dans certaines zones bleues.

Pourquoi ne pas envisager un stationnement gratuit pour les locataires des logements sociaux et les habitants des quartiers populaires, gratuit également pour les agents des services publics amenés à se déplacer sur notre territoire (personnel de l'Education Nationale, professions médicales,...) **Le stationnement payant pourrait être l'exception**, limité aux quartiers en bordure de Paris.

Enfin, sur la question des commerces, qui a elle aussi retenu l'attention de nombreux Isséens, il semble indispensable qu'elle fasse l'objet d'un maillage de tous nos quartiers, pas seulement à Corentin Celton et Mairie d'Issy, et pas seulement de grandes enseignes. De même, notre projet de Plu devrait faire la part belle aux services publics, là encore dans chacun de nos quartiers.

Réponse de Paul Knusmann, adjoint à l'urbanisme

Concertation est allée très loin. Parole donnée à toutes et tous sous diverses formes.

Étude de M. Castro : la ville ne vit pas par lui !

Commerces : favoriser l'axe central, sans exclure petits pôles de commerces

Nv quartier du val de seine à permis aussi de créer de nvx pôles

Besoin de densification pour répondre aux besoins de logement

Ex Cnet : la CDC va présenter à la ville un programme qui mêle plusieurs activités dans des limites de hauteur dans lesquelles ns serons vigilants.

Délibération N°26 sur le déménagement de la maison du tourisme et des loisirs dans l'Hôtel de Ville.

Informations données par Claire Szabo, adjointe au tourisme

Travaux de la place de la République vont commencer cet été. Déménagement de ISSY média va commencer pour démolir au dernier moment la MTL.

Surface au sol actuellement libérée 60 m2. En mairie 82. Bâtiment actuel très peu isolé pas adapté à l'accueil du public.

Installation définitive.